ART. 6 N° **4536**

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 4536

présenté par Mme Maximi, Mme Keke, M. Corbière, M. Portes, M. Martinet, M. Mathieu et Mme Chikirou

ARTICLE 6

ANNEXE

Compléter l'alinéa 20 par la phrase suivante :

« Les calculs précédents ne tiennent cependant pas compte de la croissance des personnes étant aux minima sociaux, soit 110 000 personnes supplémentaires d'ici dix ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons nuancer les conséquences budgétaires « prodigieuses » que promet cette réforme et rappeler qu'elle ne fera qu'augmenter le recours aux minima sociaux (dont environ 30 000 ouvertures de droits au RSA supplémentaires, 30 000 pour l'ASS et 50 000 pour l'AAH), le coût de l'assurance chômage et les maladies.